

Conditions Générales

POUR LE PRATICIEN

L'acte médical est désigné par l'une des mentions suivantes :

- = Consultation au Cabinet du médecin omnipraticien
- = Consultation au Cabinet par le médecin spécialiste ou qualifié (autre que le médecin neuro-psychiatre)
- = Consultation au Cabinet par le neuro-psychiatre
- = Visite de jour au domicile du malade par le médecin
- = Visite de nuit au domicile du malade par le médecin
- = Visite du dimanche par le médecin au domicile du malade
- = Visite de jour au domicile du malade par un spécialiste qualifié
- = Acte de pratique médicale courant et de petite chirurgie
- = Actes de chirurgie et de spécialistes

SF	= Actes pratiqués par la sage femme et relevant de sa compétence
SFI	= Soins infirmiers pratiqués par la sage femme
AMM	= Actes pratiqués par le masseur ou le kinésithérapeute
AMI	= Actes pratiqués par l'infirmier ou l'infirmière
AP	= Actes pratiqués par un orthophoniste
AMY	= Actes pratiqués par un aide-orthophoniste
R-Z	= Electro - Radiologie
B	= Analyses

POUR L'ADHERENT

- La mutuelle ne participe aux frais résultant de certains actes que si après avis du contrôle médical, elle a préalablement accepté de les prendre en charge.
- Pour les actes soumis à cette formalité, le malade est tenu, avant l'exécution de ces actes d'adresser au service de la Mutuelle une demande d'entente préalable remplie et signée par son médecin traitant.
- Ce bulletin doit mentionner les raisons pour lesquelles l'application de tel acte ou tel traitement est proposé pour permettre au médecin contrôleur de donner son accord ou de présenter ses observations
- Le bulletin d'entente préalable peut être demandé auprès du service Mutuelle, il sera remis sous pli confidentiel au médecin contrôleur dûment rempli par le médecin traitant.

LES ACTES SOUMIS A ACCORD PREALABLE

- | | |
|-------------------------------------------------|-----------------------------------|
| - L'HOSPITALISATION EN CLINIQUE | - LES INTERVENTIONS CHIRURGICALES |
| - L'HOSPITALISATION EN HOPITAL | - L'ORTHOPEDIE |
| - L'HOSPITALISATION EN SANATORIUM OU | - LA REEDUCATION |
| - PREVENTORIUM | |
| - SEJOUR EN MAISON DE REPOS | - LES ACCOUCHEMENTS |
| - LES ACTES EFFECTUES EN SERIE, il s'agit | - LES CURES THERMALES |
| - d'actes répétés en plusieurs séances ou actes | - LA CIRCONCISION |
| - globaux comportant un ou plusieurs échelons | - LE TRANSPORT EN AMBULANCE |
| - dans le temps. | |

EN CAS D'URGENCE

Les actes d'urgence échappant à la procédure d'entente préalable, l'intéressé doit prévenir dans les 24 heures le Service Mutuelle qui donnera ou non son accord

Cette feuille complétée par le praticien, à l'occasion de chaque visite ou l'exécution de chaque ordonnance médicale ne doit être utilisée que pour un seul malade



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance et d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

DATE DE DEPOT
26 an
AEROPORT CASA ANFA
CASABLANCA
TEL : 05 22 91 26 46 / 2648 / 2649 / 2857 / 2883
FAX : 05 22 91 26 52
TELEX : 3998 MUT
E-mail : mupras@RoyalAirMaroc.co.ma

FEUILLE DE SOINS 1565263

A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Nom & Prénom : BARRANE HAMID
Matricule : 05140 Fonction : chef d'oeuvre Poste :
Adresse : 27 Rue Barrane SIDI JAAFFAR CASA
Tél. : 0622 44 70 60 Signature Adhérent :

A REMPLIR PAR LE MEDECIN TRAITANT

Nom & Prénom du patient : BARRANE OMAR Age : 03 37
Lien de parenté avec l'adhérent : Adhérent Conjoint Enfant

Date de la première visite du médecin : 13 SEP. 2019

Nature de la maladie : PALUDISME

S'il s'agit d'un accident : causes et circonstances

A , le / / Signature et cachet du médecin

Durée d'utilisation 3 mois



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et Signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et Signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	18/04/22	19 b38-	532,30 francs

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et Signature du praticien	Dates des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature de

Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement car ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



URGENCE 24/24

REANIMATION MÉDICO - CHIRURGICALE
CHIRURGIE VISCÉRALE
COELIO CHIRURGIE
NEURO - CHIRURGIE
CHIRURGIE VASCULAIRE
CHIRURGIE GYNÉCOLOGIQUE
CHIRURGIE UROLOGIQUE - LITHO TRYPSIE
CHIRURGIE OTO-RHINO - LARYNGOLOGIQUE
CHIRURGIE MAXILLO-FACIALE
CHIRURGIE OPHTALMOLOGIQUE
CHIRURGIE TRAUMATOLOGIQUE ET ORTHOPÉDIQUE

Docteur :

Casablanca, le 22/06/2019

Mr. BARRANE Omar

faire ① control de
TRANSMISSIONS
dans 5 jours

Pr. CHAKIB Abdellatif
Maladies Infectieuses
Médecine Tropicale
Clinique Badr
Tél. 06 61 42 91 64

Laboratoire Casalab Palmier

Docteur M.Bezzari - Médecin biologiste UCL Belgique



مختبر
التحليلات الطبية

FACTURE N° 1906183167 LABORATOIRE CASALAB PALMIER

Casablanca le 18/06/2019

INPE : 093002574

Mr Omar BARRANE

Demande N° 1906183167

Date de l'examen : 18/06/2019

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
PSA-A	Prise de sang Adulte	E25	E
0216	Numération Formule (Globules rouges/Blancs/plaquettes)	B80	B
0370	C R P (Protéine C réactive)	B100	B
	Recherche de Paludisme sur sang total	B50	B
	Recherche Rapide de Plasmodium	B150	B

Total des B : 380

Arrêtée la présente facture à la somme de : * 530.34 DH *
cinq cent trente dirhams trente-quatre centimes



LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES CASALAB PALMIER

50, rue Al Mortada - PALMIER - CASABLANCA

•Télé : 0522 98 83 83 • Fax : 0522 236729 • GSM : 0678 737371 – 0662 185698 •Email : accueil.casalab@gmail.com

•www.casalabpalmier.com •IF : 42502291 •Patente : 34771789 •CNSS : 6576120 •ICE : 001668258000051



Laboratoire Casalab Palmier

Docteur M.Bezzari - Médecin biologiste UCL Belgique

RAMMED



مختبر
التحليلات الطبية

LABORATOIRE CASALAB PALMIER®

Dossier N° : 1906183167 Patient N° : 1703013099
Résultats de : Mr Omar BARRANE
Né(e) le : 07/09/1993 - 25 ans
N° CIN :
27 RUE BAHAE SANJARI ETG 1 APPT1 MAARIF
20000 CASABLANCA

RAMMED Royal Air Maroc (Médecine du travail)

Edition du : 19-06-2019 à 08:48

Dossier enregistré le 18-06-2019 22:44 par MH

Prélèvement du 18/06/2019 à (heure non communiquée) par FIC

< Compte-rendu complet remplace le rapport partiel du 19/06/2019 validé techniquement par : AIT >

Cher confrère, nous vous remercions de votre confiance, et nous vous transmettons les résultats de votre patient.

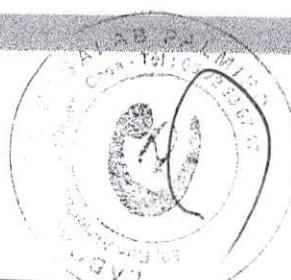
HEMATOCYTOLOGIE

HEMOGRAMME

		01/03/2017
Leucocytes :	5,480	10 ³ /mm ³ (3,900–10,200)
Hématies :	5,970	10 ⁶ /mm ³ (4,300–5,760)
Hémoglobine :	15,30	g/dL (13,50–17,20)
Hématocrite :	49,3	% (39,5–50,5)
VGM :	82,6	fL (80,0–99,0)
TCMH :	25,6	pg (27,0–33,5)
CCMH :	31,0	g/dL (31,5–36,0)
RDW :	12,3	% (0,0–18,5)
Neutrophiles :	74,2	%
Soit:	4 066	/mm ³ (1 400–7 700)
Eosinophiles :	2,6	%
Soit:	142	/mm ³ (20–630)
Basophiles :	0,2	%
Soit:	11	/mm ³ (0–110)
Lymphocytes :	15,9	%
Soit:	871	/mm ³ (1 000–4 800)
Monocytes :	7,1	%
Soit:	389	/mm ³ (180–1 000)
Plaquettes:	87	10 ³ /mm ³ (150–450)

Recherche Rapide de Plasmodium (ICT):

POSITIF



Dossier n° 1906183167 – Mr Omar BARRANE

1 / 2

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES CASALAB PALMIER

50, rue Al Mortada - PALMIER - CASABLANCA

•Télé : 0522 98 83 83 • Fax : 0522 236729 • GSM : 0678 737371 – 0662 185698 • Email : accueil.casalab@gmail.com

•www.casalabpalmier.com • IF : 42502291 • Patente : 34771780 • CNSS : 677

